

In Extenso

AUDIT AQUITAINE COMMISSARIAT AUX COMPTES

19 Boulevard Alfred Daney
BP 50241
33028 Bordeaux Cedex

Tél : 05 57 19 40 00
Fax : 05 57 19 40 50
bordeaux@inextenso.fr
www.inextenso.fr
www.reussir-au-quotidien.fr

BORDEAUX TECHNOWEST

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

25 Rue Marcel Issartier
33700 MERIGNAC

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

In Extenso

AUDIT AQUITAINE COMMISSARIAT AUX COMPTES

19 Boulevard Alfred Daney
BP 50241
33028 Bordeaux Cedex

Tél : 05 57 19 40 00
Fax : 05 57 19 40 50
bordeaux@inextenso.fr
www.inextenso.fr
www.reussir-au-quotidien.fr

BORDEAUX TECHNOWEST

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

25 Rue Marcel Issartier
33700 MERIGNAC

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association BORDEAUX TECHNOWEST relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Dans la cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné les modalités de séparation des exercices et du respect des conditions de versement des subventions.

La note de l'annexe 3.5, expose les règles et méthodes comptables relatives à la méthode d'évaluation et de dépréciation des immobilisations financières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations

fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le 10 avril 2018

Le commissaire aux comptes

Audit Aquitaine Commissariat aux Comptes

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' and 'R' with a horizontal line crossing through them.

Jean Michel ROUBINET

Bordeaux Technowest

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif		Exercice		Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net
				au 31/12/2016
Actif immobilisé	Frais d'établissement			
	Frais de recherche et développement			
	Concessions, logiciels et droits similaires	557	557	
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles	3 000		3 000
	Immobilisations incorporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	Total I	3 557	557	3 000
	Terrains			
	Constructions			
Actif circulant	Inst. techniques, mat.out.industriels	30 714	30 715	-1
	Autres immobilisations corporelles			
	Immobilisations grevées de droits			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	Total I	30 714	30 715	-1
	Participations	220 000		220 000
	Créances rattachées à des participations			
	Titres immob. activité de portefeuille			
	Autres titres immobilisés	502 747	100 000	402 747
Actif circulant	Prêts			
	Autres immobilisations financières	3 929		3 929
	Total I	726 676	100 000	626 676
	Total I	760 948	131 272	629 675
	Matières premières, approvisionnements			
	En cours de production biens et services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Total I			
	Avances et acomptes versés sur commande			
Actif circulant	Créances usagers et comptes rattachés	258 589	17 176	241 413
	Autres créances	1 303 767		1 303 767
	Total I	1 562 356	17 176	1 545 180
	Autres titres	3 050		3 050
	Valeurs mobilières de placement			
	Instruments de trésorerie			
	Disponibilités	14 326		14 326
	Charges constatées d'avance (4)	1 466		1 466
	Total II	1 581 199	17 176	1 564 023
	Total II	1 581 199	17 176	1 564 023
Charges à répartir sur plusieurs exercices III				
Primes de remboursement des emprunts IV				
Ecart de conversion Actif V				
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		2 342 148	148 449	2 193 698
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		2 342 148	148 449	2 193 698
Renvois	(1) Dont droit au bail			
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières			
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)			
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents			
	Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle			
	Dons en nature restant à vendre			
	Autres			

Bordeaux Technowest

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	75 692	75 692
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	117 010	117 010
	Report à nouveau	869 717	877 463
	Résultat de l'exercice	-18 232	-7 746
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecart de réévaluation		
Provisions et fonds dédiés	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires (commodat)		
Total I		1 044 188	1 062 421
Dettes	Provisions pour risques	42 074	31 565
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
Total II		42 074	31 565
Renvois	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	234 810	
	Emprunts et dettes financières divers (3)	23 162	20 620
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		600
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	454 895	382 768
	Dettes fiscales et sociales	296 361	200 277
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	5 760	15 313
	Instruments de trésorerie		
Engagements donnés	Produits constatés d'avance	92 446	138 446
Total III		1 107 436	758 025
Écart de conversion passif IV			
Total du passif (I+II+III+IV)		2 193 698	1 852 012
Engagements donnés	Dettes sauf (1) à plus d'un an		
	Dettes sauf (1) à moins d'un an	1 107 436	757 425
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	234 810	
	(3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		

Bordeaux Technowest

Période de l'exercice 01/01/2017 31/12/2017
Période de l'exercice précédent 01/01/2016 31/12/2016

* Mission de Présentation

Voir le rapport

		Fiscale	Fiscale précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		
	Production vendue : Biens		
	Services liés à des financements réglementaires	1 200	4 566
	Autres services	304 222	337 688
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	305 422	342 255
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Cotisations	93 245	58 675
	Dons		
	Legs et donations		
	Subventions d'exploitation	1 468 650	1 411 409
	Produits liés à des financements réglementaires		
Charges d'exploitation	Ventes de dons en nature		
	Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	45 395	29 784
	Autres produits	61 596	26 362
	Total des produits d'exploitation	1 974 310	1 868 485
	Marchandises Achats		
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements Achats	106 136	68 663
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	679 403	691 379
	Impôts, taxes et versements assimilés	65 564	58 180
	Salaires et traitements	763 080	672 527
	Charges sociales	321 031	289 794
	Dotations : - sur immobilisations amortissements provisions		
Produits financiers	Dotations : - sur actif circulant : provisions	13 990	3 186
	- pour risques et charges : provisions		
	Subventions accordées par l'association		
	Autres charges	473	1 843
	Total des charges d'exploitation II	1 949 680	1 785 576
	Résultat d'exploitation (I-II)	24 630	82 909
	Excédents ou déficits transférés III		
	Déficits ou excédents transférés IV		
Charges financières	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	21	12
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers V	21	12
	Dotations financières aux amortissements et provisions	50 000	50 000
	Intérêts et charges assimilées	6 321	5 825
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières VI	56 321	55 825
	Résultat financier (V-VI)	-56 300	-55 812
	Résultat courant avant impôt (I-II-IV+V-VI)	-31 670	27 096
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier	22 545	26 748

Bordeaux Technowest

Période de l'exercice 01/01/2017 31/12/2017
Période de l'exercice précédent 01/01/2016 31/12/2016
* Mission de Présentation Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	32 566	5 350
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII	32 566	5 350
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 505	21 669
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	10 509	6 997
	Total des charges exceptionnelles VIII	14 014	28 666
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		18 552	-23 316
Participation des salariés aux résultats IX			
Impôts sur les sociétés X		5 115	11 527
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI			
Engagements à réaliser sur ressources affectées XII			
Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII		2 006 898	1 873 849
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV		2 025 131	1 881 595
Excédent (ou déficit) (XIII-XIV)		-18 232	-7 746
Évaluation des contributions volontaires au profit de			
Produits			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services			
Personnel bénévole			

Table des matières

1	Faits majeurs de l'exercice	3
1.1	Evénements principaux de l'exercice	3
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	3
1.2.1	Présentation des comptes	3
1.2.2	Méthode générale	3
1.2.3	Changement de méthode d'évaluation	3
1.2.4	Changement de méthode de présentation	3
2	Informations relatives au bilan	4
2.1	Actif	4
2.1.1	Tableau des immobilisations	4
2.1.2	Immobilisations incorporelles	4
2.1.3	Immobilisations corporelles	4
2.1.4	Créances et produits à recevoir	5
2.2	Passif	6
2.2.1	Fonds associatifs	6
2.2.2	Provisions pour risques et charges	7
2.2.3	Etat des dettes	8
2.2.4	Charges à payer	8
2.2.5	Produits constatés d'avance	9
3	Autres informations	10
	Erreur ! Signet non défini..1	Effectif moyen10
3.2	Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés	10
3.3	Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition...)	10
3.4	Honoraires des commissaires aux comptes	11
3.5	Résultat Financier	3

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

Néant.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° 99-01.

1.2.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.2.4 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Voir tableau en annexe.

2.1.2 Immobilisations incorporelles

2.1.2.1 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 2 ans

2.1.3 Immobilisations corporelles

Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Agencements	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de Bureau et Informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de Bureau	Linéaire	5 à 10 ans

2.1.4 Créances et produits à recevoir

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créances clients et comptes rattachés	258.590	258.590	
Autres créances	1.303.767	1.303.767	

Les produits à recevoir sont essentiellement des subventions (1.199.115 €) se décomposant ainsi :

Subventions 2016

- FEDER 406.000 €
- ZIRI ADEME 109.415 €

Subventions 2017

- BX METROPOLE 136.200 €
- CRCA 82.500 €
- FEDER ... 405.000 €
- ZIRI NOUVELLE AQUITAINE60.000 €

1.199.115 €

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

2.2.1.1 Fonds associatifs sans droit de reprise

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	75 693			75 693
Valeur du patrimoine intégré	-			-
Fonds statutaires				-
Apports sans droit de reprise				-
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				-
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme ⁽¹⁾	75 693			75 693
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				-
Réserves	117 011			117 011
Réserves indisponibles				-
Réserves statutaires ou				-
Réserves réglementées				-
Autres réserves⁽²⁾	117 011			117 011

2.2.1.1 Report à nouveau avant répartition du résultat

Tableau du report à nouveau avant répartition du résultat		
Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau	7.746	877.463

2.2.2 Provisions pour risques et charges

2.2.2.1 Engagements pris en matière de retraite

	Provisionné
Indemnité de départ à la retraite	42.074

2.2.3 Etat des dettes

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	454 896	454 896		
Dettes fiscales et sociales	296 361	296 361		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-		
Autres dettes	-	-		
Produits constatés d'avance	92 446	92 446		
TOTAL	843 703	843 703	-	-
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(b) non compris avances et acomptes reçus sur commandes en cours				

2.2.4 Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	5.383
Dettes fiscales et sociales	70.634
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	76.017

2.2.5 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance (92.446 €) sont essentiellement des subventions se décomposant ainsi :

Subventions

- ZIRI ADEME	54.446 €
- ZIRI Nouvelle Aquitaine	30.000 €
- BOURSE INCUBES FRED	8.000 €

3 Autres informations

3.1 Effectif moyen

Catégories	Personnel salarié
- Direction	1
- Chargés de missions	7
- Administratifs	8
TOTAL	16

3.2 Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, aucune rémunération et avantage en nature n'a été versé aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles.

3.3 Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition ...)

Elle ne bénéficie d'aucune mise à disposition de matériel et de personnel.

Tous les membres du Conseil d'administration sont bénévoles dans l'exercice de leurs fonctions d'Administrateurs.



3.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires versés aux commissaires aux comptes :

	CAC
Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	3.002
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	
Honoraires totaux	3.002

3.5 Résultat financier

Une provision complémentaire de 50K€ sur les titres de la Société CESA DRONES (dont Bordeaux Technowest est actionnaire à hauteur de 77,55 %) a été constituée sur l'exercice, s'ajoutant à celle comptabilisée pour un même montant sur l'exercice 2016 ; cette provision tient compte de la valeur estimée des titres de la société, sur la base d'éléments prévisionnels.